



03

**INFLATION  
ET SALAIRES**



L'inflation est en train de se résorber partout en Europe, suite à la détente des prix de l'énergie et des aliments. Actuellement, ce sont encore surtout les services qui empêchent un ralentissement plus fort, suite à la progression soutenue des salaires. En zone euro, la hausse des salaires a été moins prononcée que celle des prix à la consommation sur les dernières années, alors qu'au Luxembourg, le coût salarial moyen réel a augmenté significativement depuis 2019.

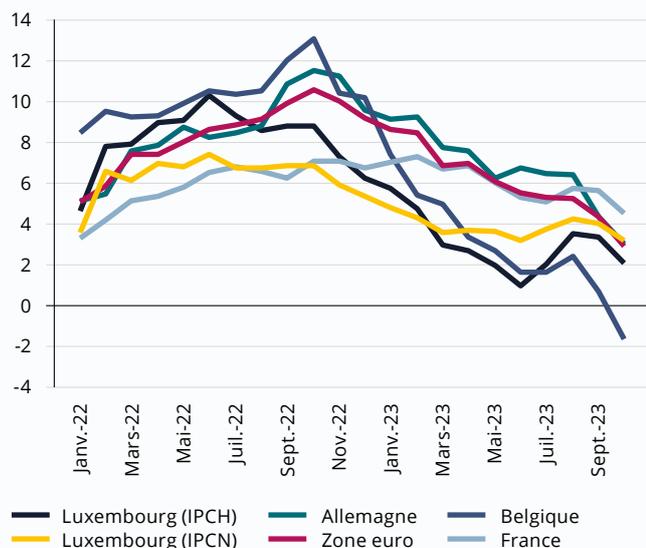
Les prévisions d'inflation pour la zone euro sont de respectivement 5.6% en 2023 et 2.0% en 2024. Pour le Luxembourg, le STATEC table sur une inflation de 3.8% pour cette année et de 2.6% pour 2024, entraînant une seule tranche indiciaire l'année prochaine.

Le coût salarial moyen devrait progresser de 6.3% en 2023, puis ralentir à +3.1% en 2024, en raison d'une contribution plus faible de l'indexation et de la compensation aux employeurs du coût de la tranche indiciaire de septembre 2023 l'année prochaine.

Graphique 3.1

**L'inflation ralentit dans tous les pays de la zone euro**

Taux d'inflation annuel, en %

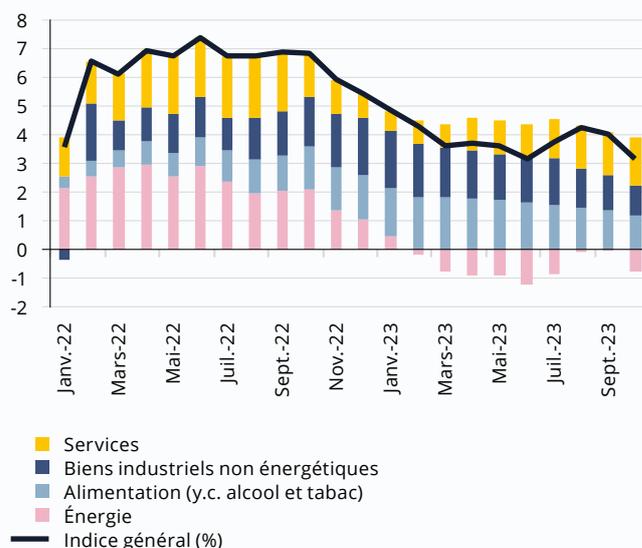


Sources: STATEC, Eurostat

Graphique 3.2

**En automne 2023, les services contribuent pour presque moitié à l'inflation au Luxembourg**

Contribution à l'inflation annuelle, en points de %



Source: STATEC

<sup>1</sup> Cf. notamment l'étude 7.2 dans cette Note de conjoncture.

<sup>2</sup> L'indexation de septembre 2023 est compensée par l'État pour les entreprises, suivant l'accord tripartite de mars 2023, pour une période de 5 mois (de septembre 2023 à janvier 2024). Toutefois, la compensation (via une baisse des taux de cotisation à la Mutualité des employeurs, fixés annuellement) ne se fait qu'à partir de janvier 2024.

**L'inflation se résorbe partout en Europe**

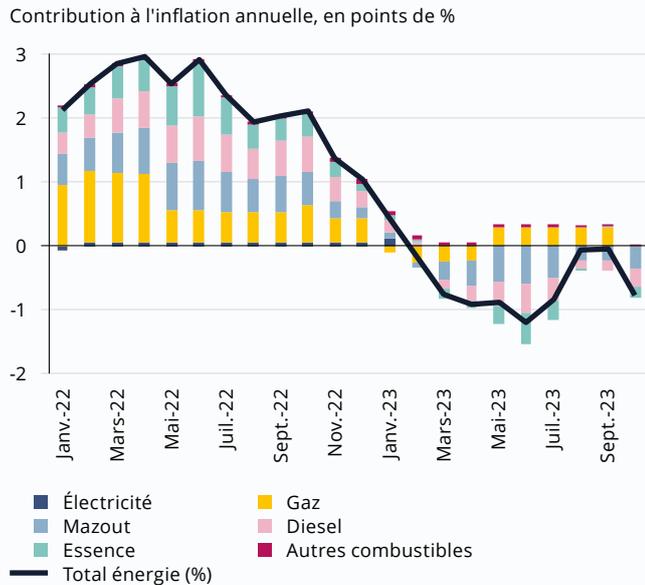
En octobre 2023, l'inflation atteint son niveau le plus bas depuis deux ans au Luxembourg, à 3,2% (en glissement annuel). Ce ralentissement s'explique par la baisse des prix des produits pétroliers et l'affaiblissement de l'inflation sous-jacente. Depuis février, les produits pétroliers affichent des taux d'inflation négatifs, contribuant à faire baisser le taux d'inflation général, notamment via des effets de base<sup>1</sup>. L'inflation sous-jacente (hors produits pétroliers surtout), quant à elle, ralentit depuis 4 mois et s'affiche à 4,2% en octobre (contre 4,9% en juillet). Cela résulte principalement de deux mouvements complémentaires. En premier, la flambée des prix de l'alimentation s'est limitée à 7,5% sur un an en octobre (contre 11,5% lors du pic de mars). En second, les prix des biens industriels non énergétiques freinent également, avec +3,3% sur un an en octobre (après un pic à 6,4% en janvier dernier). Des tendances similaires se constatent à l'échelle de la zone euro où l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) s'est également repliée à 4,3% en septembre (contre 5,3% en août).

Les prix des services continuent néanmoins à accélérer et soutiennent ainsi l'inflation sous-jacente au Grand-Duché. En effet, les trois tranches indiciaires payées en février, avril et, dans une moindre mesure, celle de septembre 2023<sup>1,2</sup> ont nourri les prix des services qui atteignent leur plus forte inflation annuelle avec 3,7% en octobre (contribuant pour 1,7 point de % à l'inflation générale). La gratuité de certains services limite toutefois encore l'inflation luxembourgeoise (cf. plus loin dans ce chapitre), qui demeure ainsi inférieure à celle de la zone euro, où les prix des services avaient augmenté plus tôt et commencent désormais à freiner (4,7% en septembre contre 5,5% en août).

Après le pic de 2022, l'inflation se réduit désormais dans tous les pays de la zone euro. En 2022, la dispersion de l'inflation (de 19,4% en moyenne en Estonie à 5,9% en France) s'expliquait surtout par les divergences en matière d'inflation de l'énergie, reflétant le mix énergétique et les sources d'importation de l'énergie, ainsi que par les mesures de plafonnement des prix mises en œuvre dans les différents États membres. Ainsi, l'inflation baisse le plus dans les pays qui avaient connu les taux d'inflation les plus élevés, notamment ceux de l'Europe de l'Est, mais aussi aux Pays-Bas et en Belgique (respectivement -1,0% et -0,7% sur un an en octobre 2023).

Graphique 3.3

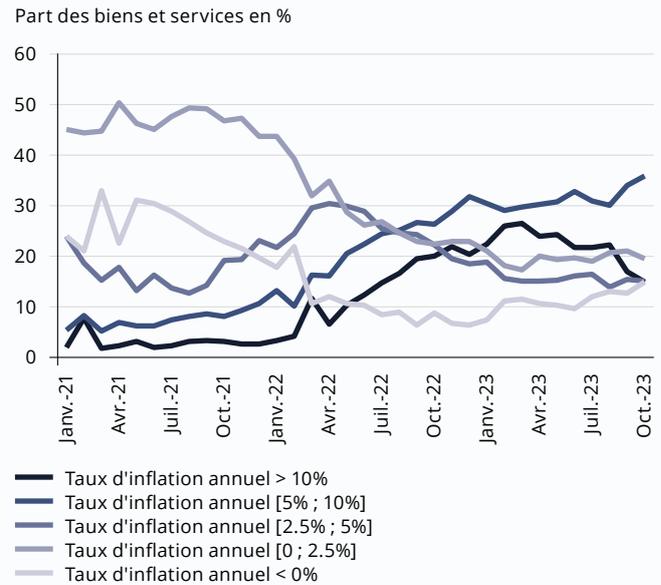
**Les prix de l'énergie tirent l'inflation vers le bas**



Source: STATEC

Graphique 3.4

**De nombreux biens et services connaissent encore une inflation élevée**



Source: STATEC

**Des marchés de l'énergie détendus**

Les prix de l'énergie contribuent négativement à l'inflation luxembourgeoise (à raison de -0.8 point de % en octobre 2023). La réduction de l'offre de pétrole suite aux décisions de l'OPEP+ ainsi que les spéculations autour de l'impact potentiel du conflit entre le Hamas et Israël ont poussé les prix du Brent à la hausse. Néanmoins, par rapport aux niveaux historiquement élevés de 2022, les marchés de l'énergie continuent à être relativement détendus en Europe.

Le Dutch TTF, qui fait référence pour ce qui concerne la consommation de gaz naturel, s'est échangé à 42 EUR/MWh en octobre 2023 (contre 72 EUR/MWh en octobre 2022). Une dynamique baissière est également observée sur les marchés à terme (où les contrats pour des livraisons futures sont échangés). Les contrats annuels au cours du mois d'octobre 2023 anticipent ainsi un prix du gaz à 53 euros en moyenne pour 2024 (contre 113 euros un an plus tôt). Ces développements affectent directement le prix de l'électricité via la tarification marginale. En octobre 2023, le prix moyen de l'électricité sur le marché allemand, auquel le réseau luxembourgeois est le mieux connecté, était de 85 EUR/MWh (contre 155 EUR/MWh en juillet 2022).

Cette détente des marchés de l'énergie demeure cependant fragile dans la mesure où elle résulte principalement d'une demande de gaz plus faible.<sup>3</sup> Si l'hiver est moins clément et la consommation de gaz retrouve son niveau d'avant la guerre en Ukraine, un nouvel emballement des prix de l'énergie est possible. Par ailleurs, les anticipations de prix des marchés pourraient changer en cas d'aggravation des tensions géopolitiques, notamment au Proche-Orient.

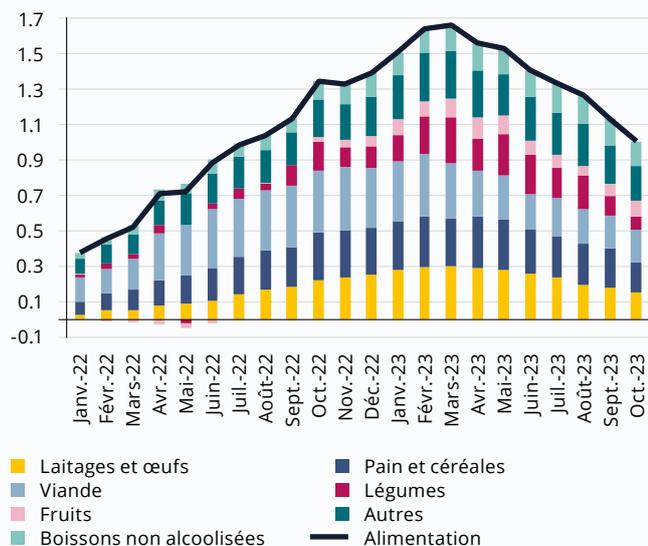
**Plus d'un tiers des postes de dépenses affichent encore une inflation de 5 à 10%**

La part des biens et services dans l'indice des prix à la consommation affichant une inflation très élevée (supérieure à 10%) baisse depuis avril 2023, passant de 27% en mars à 15% en octobre. Toutefois, plus d'un tiers affiche encore une inflation comprise entre 5 et 10%. La part des biens et services qui enregistrent une baisse des prix sur un an est en hausse, mais demeure faible (15% en octobre).

**3** Elle résulte également du fait que l'Europe a diversifié ses fournisseurs et a augmenté ses capacités d'importation de gaz naturel liquéfié (GNL), cf. chapitre 6.

Graphique 3.5  
L'inflation alimentaire faiblit...

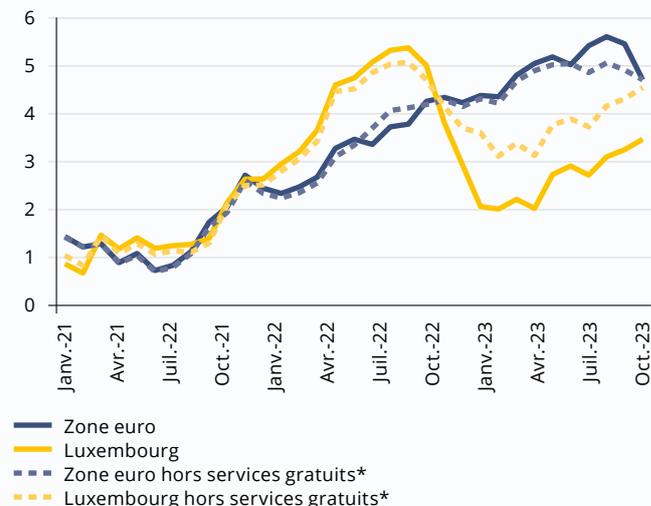
Contribution à l'inflation annuelle totale, en points de %



Source: STATEC

Graphique 3.6  
... mais celle des services remonte

Taux d'inflation annuelle des services, en %



\* Services partiellement gratuits au LU: transports publics, cantines scolaires, crèches et maisons relais.  
Sources: STATEC, Eurostat

4 Les prix des transports publics ont continué à augmenter dans les autres pays.

### Une hausse moins élevée des prix de l'alimentation au Luxembourg

Depuis la mi-2022, le Luxembourg connaît l'inflation alimentaire la plus faible de la zone euro, avec un pic limité à quelque 13% sur un an au printemps 2023 (contre plus de 17% en zone euro). Cette moindre hausse des prix au Grand-Duché s'observe pour presque toutes les grandes catégories d'aliments. Le pain et les céréales affichent la différence la plus marquée, avec un pic d'inflation à 14.5% en avril pour le Luxembourg, moindre que dans les pays voisins: 15.8% en France (en avril), 22% en Belgique (en janvier) et 24.6% en Allemagne (en février). Mais ce sont aussi la confiserie, la viande et les produits laitiers qui voient leurs prix augmenter bien moins au Luxembourg qu'en zone euro et dans les pays voisins. L'inflation des prix à l'importation et à la production des produits alimentaires est également inférieure au Grand-Duché par rapport aux pays voisins. Depuis le mois de mars, les prix alimentaires progressent à un rythme moins soutenu dans tous les pays de la zone euro (à l'exception de Chypre). En zone euro ainsi qu'au Luxembourg, ce sont surtout les produits laitiers, la viande, le pain et les céréales et les légumes qui contribuent le plus à ce recul de l'inflation alimentaire.

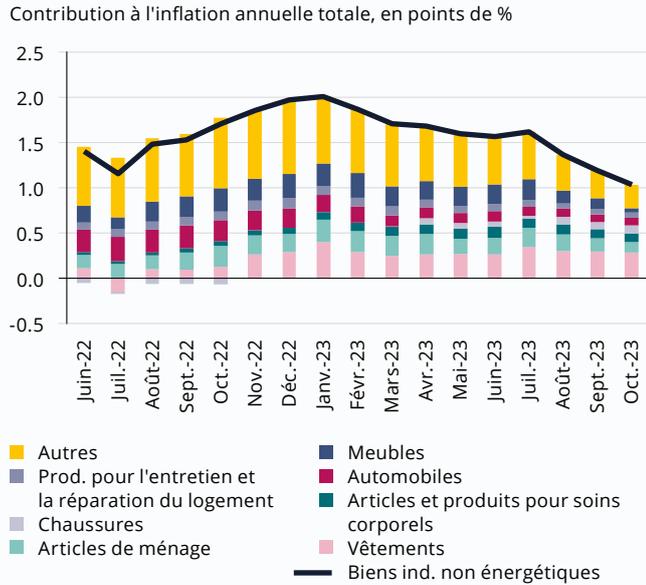
### La gratuité de certains services freine l'inflation luxembourgeoise

Sur les derniers trimestres, l'inflation des services au Grand-Duché est restée bien inférieure à celle observée en zone euro, et ce malgré trois indexations des salaires en 2023. La gratuité des cantines scolaires et des maisons relais depuis la rentrée scolaire 2022 en est l'une des principales explications, tout comme la gratuité des transports publics depuis mars 2020<sup>4</sup>. D'autres postes de dépenses, comme l'entretien et la réparation de véhicules ou la restauration rapide et les plats à emporter marquent aussi une contribution bien moins forte à l'inflation des services en 2023 au Luxembourg qu'en zone euro (c'était plutôt l'inverse sur les années précédentes, où ces positions ont connu des hausses relativement plus marquées au Grand-Duché).

L'impact de la gratuité des cantines scolaires et des maisons relais est toutefois en train de s'estomper progressivement sur le dernier trimestre 2023. Sans les services devenus gratuits, l'inflation des services au Luxembourg se rapproche des taux observés en zone euro. Sur les derniers mois, l'inflation des services continue toutefois à augmenter au Grand-Duché, alors que les prix des services ralentissent dans la plupart des autres pays de la zone euro (cf. graphique 3.6).

Graphique 3.7

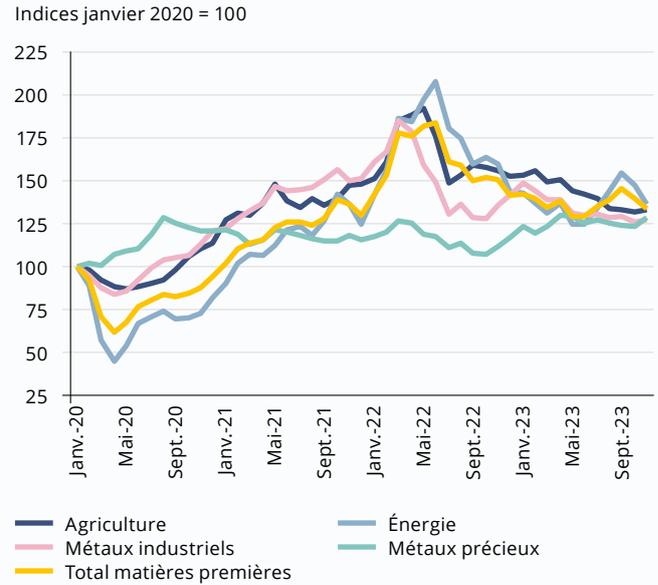
**L'inflation des biens industriels non énergétiques recule**



Source: STATEC

Graphique 3.8

**Les prix des matières premières continuent à baisser**



Source: Macrobond, calculs STATEC

**Moins de tensions sur les prix des matières premières**

Les prix des matières premières avaient nettement augmenté en 2021 sous l'effet de difficultés d'approvisionnement liées à la reprise post-Covid et ont atteint un sommet au printemps 2022, suite à l'invasion russe en Ukraine. Ils tendent à refluer depuis, et ce pour la plupart des types de matières premières, mais restent toujours au-dessus de leurs valeurs pré-Covid.

Après leur pic au printemps dernier, les prix des produits énergétiques avaient renoué avec leur niveau d'avant-guerre, mais sont de nouveau repartis à la hausse en juin, en lien avec la hausse du prix du pétrole sur cette période. En octobre et novembre, ils ont toutefois reflué. Seuls les prix du gaz, qui ne sont pas liés directement à celui du pétrole, remontent continuellement depuis mai 2023.

Comme la plupart des prix des matières premières, les prix des aliments de base sont également en train de se replier, notamment ceux des huiles qui avaient explosé sur les trois dernières années (+225% entre mai 2020 et mars 2022), en partie dû aux sécheresses en Espagne, mais aussi ceux des céréales, qui avaient fortement augmenté suite au blocage des exportations des céréales ukrainiennes par la Russie. Seuls les prix du sucre ne rebaissent pas sur la fin de 2023 (du moins jusqu'en octobre) mais se stabilisent à un niveau plutôt élevé. Sur la fin de l'année 2023, les prix mondiaux de l'alimentation retrouvent ainsi globalement leur niveau du printemps 2021.

**Révision à la hausse des prévisions d'inflation**

Les hypothèses des nouvelles prévisions émanant d'Oxford Economics demeurent inchangées par rapport aux prévisions d'août<sup>5</sup>, concernant l'inflation sous-jacente en zone euro, mais révisent à la hausse l'inflation des prix de l'alimentation. Cela est accentué par les prix des produits énergétiques qui connaîtraient une dynamique baissière moins prononcée. Ainsi, l'inflation en zone euro atteindrait désormais 5.6% en 2023 et 2.0% en 2024 (contre 5.3% et 1.4% précédemment). Reflétant la réduction de l'offre de pétrole suite aux décisions de l'OPEP+, le prix du Brent est revu à la hausse à 85 USD/baril en 2023 et 87 USD/baril en 2024 (contre 80 et 81 précédemment). Cela devrait se répercuter sur les prix des carburants et du mazout de chauffage au Grand-Duché.

5 <https://statistiques.public.lu/fr/actualites/2023/stn38-previsions-inflation.html>.

Tableau 3.1  
Prévisions d'inflation

	Scénario central			Scénario de durcissement des conditions de crédit*		Scénario d'épuisement du surplus d'épargne*	
	2022	2023	2024	2023	2024	2023	2024
	Variation annuelle en %, sauf mention contraire						
Inflation (IPCN)	6.3	3.8	2.6	3.8	2.5	3.8	2.6
Inflation sous-jacente	4.4	4.5	2.7	4.5	2.7	4.5	2.7
Produits pétroliers	41.5	-7.3	-0.7	-7.3	-1.5	-7.3	0.6
Cote d'application	3.8	5.7	3.3	5.7	3.3	5.7	3.5
Cote d'application (Indice 100 au 1.1.1948)	872	922	952	922	952	922	954
Prix du Brent (USD/baril)	101	85	87	85	84	85	91
Taux de change USD/EUR	1.05	1.07	1.06	1.07	1.04	1.08	1.07
Prix du gaz (EUR/MWh)	90	93	79	93	79	93	79
Prix de l'électricité (EUR/MWh)	216	217	217	217	217	217	217
Dépassements prévus de la cote d'échéance	Mars-22 Juin-22	Janv.-23 Août-23	2024 T3	Janv.-23 Août-23	2024 T3	Janv.-23 Août-23	2024 T3

\* Les deux scénarios sont expliqués en détail dans le tableau 1.2 de cette Note.  
Sources: STATEC, Oxford Economics (2023-2024: prévisions)

6 Les prévisions relatives aux prochaines indexations n'ont pas été révisées, la prochaine tranche indiciaire étant toujours prévue pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2024.

Concernant le cours de l'euro vis-à-vis du dollar, ce dernier est maintenu en 2023 à 1.07 EUR/USD, mais subirait une légère dépréciation en 2024 à 1.06 EUR/USD (contre 1.10 EUR/USD précédemment).

Néanmoins, à partir de l'évolution récente des prix sur les marchés de l'énergie et du mode d'approvisionnement des fournisseurs du Luxembourg, les ménages pourraient bénéficier dès le début de l'année prochaine de tarifs de gaz inférieurs au prix actuellement plafonné à 0.83 EUR/m<sup>3</sup>. Pour l'électricité, l'évolution récente a moins d'effets sur les tarifs de l'année prochaine au Luxembourg, puisqu'une grande partie de l'électricité qui sera fournie en 2024 a déjà été achetée au cours de 2021 et 2022, aux prix du marché qui prévalaient à ce moment. Par ailleurs, en 2024, à législation constante, l'État prendra en charge les frais d'utilisation de réseau pour le gaz alors que le tarif du gaz tomberait en dessous du prix plafond de 0.83 EUR/m<sup>3</sup>. Le prix de l'électricité resterait constant et une remise de 15 centimes d'euro par litre serait accordée sur le prix du mazout de chauffage. Ces mesures, décidées dans le cadre du Solidaritéitpak 3.0, vont éviter un rebond de l'inflation que le STATEC avait auparavant anticipé (de 3.4% en 2023 à 4.8% en 2024 dans les prévisions de février).

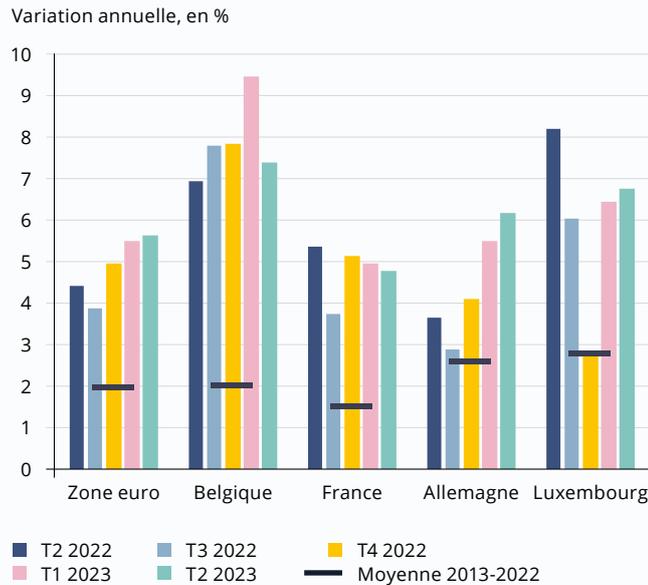
L'inflation sous-jacente est légèrement revue à la baisse et serait de 4.5% en 2023 et 2.7% en 2024 (contre 4.8% et 2.9% encore en août). En revanche, le renchérissement du prix du Brent va impacter à la hausse les prix des produits pétroliers. Ces derniers connaîtraient des baisses moins importantes avec -7.3% en 2023 et -0.7% en 2024 (contre -10.1% et -3.9% en août). Le STATEC table ainsi sur une inflation de 3.8% pour cette année et 2.6% pour 2024 (soit une révision marginale par rapport aux prévisions d'août à respectivement 3.9% et 2.5%<sup>6</sup>).

### Deux scénarios alternatifs

Comme à l'accoutumée, deux scénarios alternatifs sont établis: un plus défavorable, de durcissement des conditions de crédit et un plus favorable d'épuisement du surplus d'épargne (cf. tableau 1.2). Les résultats de ces deux scénarios sont très proches de ceux du scénario de base, le plus défavorable entraînant une baisse légèrement plus prononcée des prix du pétrole (-1.5% en 2024 contre -0.7% dans le scénario central) et le scénario plus favorable une légère hausse de ces derniers (+0.6%).

Graphique 3.9

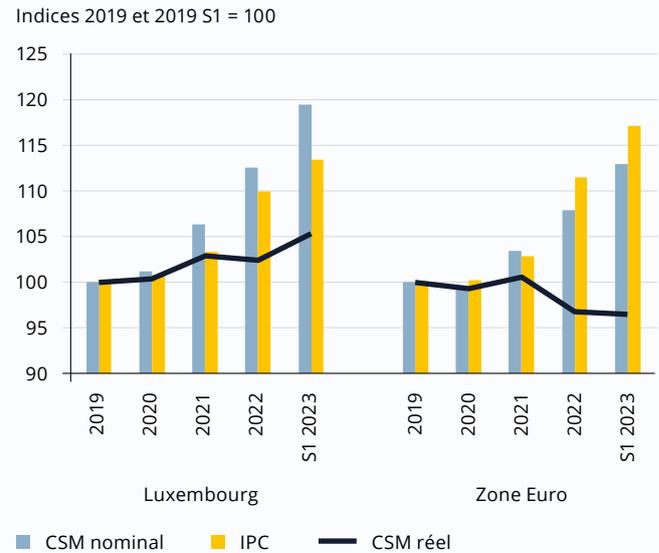
## Accélération du coût salarial moyen en zone euro



Sources: STATEC, Eurostat

Graphique 3.10

## Le CSM réel augmente au Luxembourg et baisse en zone euro



Note: Le CSM réel est obtenu en déflatant le CSM nominal par l'IPC pour la zone euro et l'IPC pour le Luxembourg.

Sources: Eurostat, STATEC (données désaisonnalisées)

## De fortes hausses du coût salarial moyen dans un contexte d'inflation élevée

Le coût salarial moyen (CSM) par personne a augmenté de 6.4% sur un an au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 au Luxembourg, puis de 6.8% au 2<sup>e</sup> trimestre. Cette progression dépasse celles observées en France et en Allemagne, mais est inférieure à celle de la Belgique (cf. graphique 3.9). En zone euro, et encore davantage en Allemagne, les hausses du CSM s'accroissent, alors qu'elles ralentissent légèrement en France. Au Luxembourg, le CSM continue d'accroître doucement au 3<sup>e</sup> trimestre suite à la tranche indiciaire de septembre 2023<sup>7</sup> (+7% sur un an, les données pour la zone euro n'étant pas encore disponibles).

La forte croissance du CSM, bien au-delà de la moyenne des années précédentes, est à situer dans le contexte d'une inflation qui a atteint des niveaux très élevés. Cette hausse des prix érode le pouvoir d'achat des salaires, ce qui provoque une pression, souvent différée, à la hausse. Même si l'inflation est en train de refluer en zone euro, ceci n'est pas encore le cas des salaires, qui vont encore augmenter avec un certain décalage. Dans la plupart des pays européens, les négociations salariales y jouent un rôle central, alors qu'en Belgique et au Luxembourg, ce sont plutôt les systèmes d'indexation automatique qui dictent le rythme de l'inflation salariale.

## Les salaires réels évoluent plus favorablement pour les employés luxembourgeois

Le pouvoir d'achat du salaire des employés est reflété par le CSM réel obtenu en déflatant le CSM nominal par l'indice des prix à la consommation. Sur l'année 2022, celui-ci diminuait dans tous les pays de la zone euro, mais il se redresse depuis le début de 2023 dans certains pays, dont le Luxembourg (+2.8% sur un an au 3<sup>e</sup> trimestre). En zone euro, le CSM réel diminue encore au 2<sup>e</sup> trimestre 2023, mais bien moins qu'auparavant, avec une évolution qui passe de -5% sur un an en T3 2022 à -0.5% en T2 2023, suite à une accélération du CSM nominal et un recul de l'inflation.

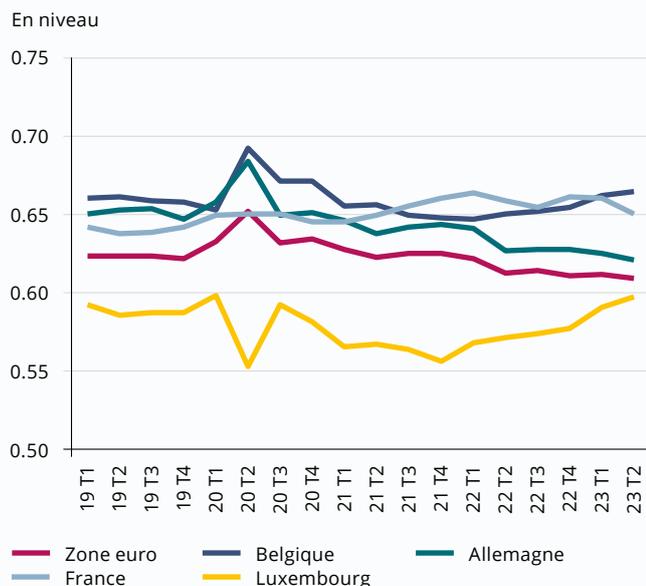
Comme des évolutions à court terme divergentes des prix et des salaires peuvent perturber la vue d'ensemble, une comparaison du CSM réel sur une plus longue période s'avère pertinente. Par rapport à 2019, les hausses des salaires en zone euro n'ont pas (encore) suivi celles des prix, de sorte que le pouvoir d'achat du salaire se trouve amoindri<sup>8</sup> (cf. graphique 3.10). L'Allemagne connaît la plus forte dégradation du salaire

**7** Cette troisième tranche indiciaire en 2023 sera prise en charge par l'État de septembre 2023 à janvier 2024, suivant l'accord tripartite de mars 2023. La compensation ne commencera cependant qu'en 2024, puisqu'elle se fait via une réduction des taux de cotisation à la Mutualité des employeurs, qui sont fixés annuellement.

**8** On considère ici seulement le salaire, qui ne tient pas compte des mesures de support gouvernementales, telles que les mesures d'adaptations au niveau de l'imposition des salaires.

Graphique 3.11

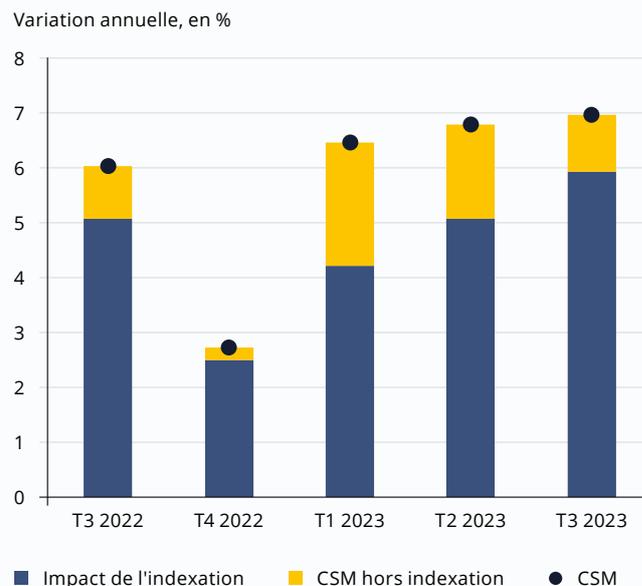
### Le coût salarial unitaire réel luxembourgeois augmente sur le début de 2023



Sources: Eurostat, STATEC (données désaisonnalisées)

Graphique 3.12

### L'indexation est la principale source de la hausse du coût salarial moyen



Source: STATEC

**9** Le coût salarial unitaire (CSU) réel rapporte le salaire moyen (masse salariale divisée par le nombre de salariés) à la productivité en valeur (VAB en valeur divisée par l'emploi total).

**10** Lors d'une absence pour raison de maladie, la rémunération en question est remboursée à l'employeur et n'est donc pas incluse dans les coûts salariaux à payer par celui-ci.

**11** Le salaire minimum a été relevé dans de nombreux pays européens, notamment très fortement en Allemagne (plus de 22% sur un an au 1<sup>er</sup> semestre 2023).

réel des pays voisins. En revanche, au Luxembourg et en Belgique, les salaires réels sont plus élevés au 1<sup>er</sup> semestre 2023 qu'à la même période en 2019. La forte progression des salaires réels luxembourgeois depuis 2019, comparée aux autres pays, s'explique à la fois par une inflation plus faible, surtout en 2022-2023, et une croissance plus élevée du CSM nominal.

Si les progressions salariales relativement fortes au Luxembourg sont favorables du point de vue des employés, les entreprises voient leur coût salarial s'accroître comparativement plus. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2019, le coût salarial moyen luxembourgeois a augmenté de 6 points de % de plus qu'en zone euro. Cependant, cette croissance est à mettre en relation avec les hausses de la valeur créée (du PIB) sur la même période. Du début de 2019 jusqu'à la 2<sup>e</sup> moitié de 2022, le coût salarial unitaire (CSU) réel<sup>9</sup> du Luxembourg ne montre ainsi pas de dégradation relative aux pays voisins et à la zone euro. Cependant, sur les derniers trimestres, le CSU réel augmente significativement au Luxembourg, alors qu'il baisse en zone euro. Sur une longue période, malgré certaines fluctuations, l'écart entre le CSU réel de la zone euro et du Luxembourg est plutôt stable, il reste donc à voir si sa récente réduction persistera.

#### Le coût salarial moyen luxembourgeois porté principalement par l'indexation

La croissance du CSM au Luxembourg sur les trois premiers trimestres de 2023 provient en grande partie des tranches indiciaires d'avril 2022 et de février, avril et septembre 2023. Ainsi, l'indexation contribue à hauteur d'environ deux tiers à la hausse du CSM au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (environ 4 points de %) et encore davantage aux trimestres suivants (environ 85% au 3<sup>e</sup> trimestre, ou 6 points de %).

Sur la 1<sup>re</sup> moitié de 2023 (données détaillées non encore disponibles pour le 3<sup>e</sup> trimestre), le salaire de base hors indexation a aussi impacté le CSM à la hausse, tout comme la baisse des congés de maladie, qui étaient particulièrement élevés au début de 2022<sup>10</sup>. L'accord salarial dans la fonction publique et l'augmentation du salaire social minimum en janvier 2023 (+3.2%) agissent aussi à la hausse sur le CSM<sup>11</sup>, même si ce dernier élément n'a qu'un faible impact sur l'évolution globale. À l'opposé, l'évolution des primes et gratifications par personne (en baisse de 1% sur un an au 1<sup>er</sup> semestre) freine la progression du CSM au début de 2023.

Tableau 3.2

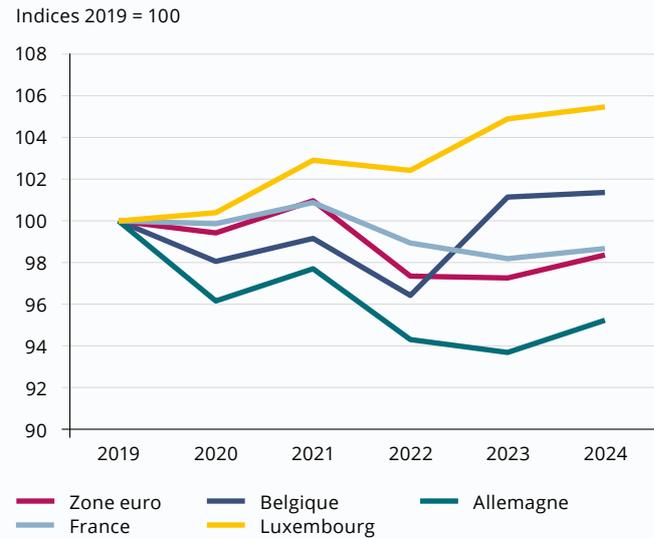
### Un ralentissement du coût salarial moyen prévu en 2024

	Prévisions internationales		
	2022	2023	2024
	Variation annuelle du CSM nominal, en %		
Zone euro	4.5	5.5	4.2
Belgique	7.3	7.4	3.8
France	4.9	5.0	3.4
Allemagne	3.9	5.5	4.6
Luxembourg	5.8	6.3	3.1

Note: La source des prévisions pour le Luxembourg est le STATEC, pour les autres pays, les prévisions sont la moyenne arithmétique de l'OCDE et de la Commission européenne.  
Sources: Eurostat (année 2022), Commission européenne, OCDE, STATEC

Graphique 3.13

### Le CSM réel luxembourgeois augmente significativement depuis 2019



Note: Le CSM nominal est déflaté par l'IPCN pour le Luxembourg, et l'IPCH pour les autres pays.

Sources: STATEC, OCDE, Commission européenne, Eurostat

### Une croissance moins forte du coût salarial moyen en 2024

La progression du CSM en 2023 est estimée à 6.3%. La majeure contribution viendrait de l'échelle mobile des salaires (+5.7% sur un an), suite aux quatre tranches payées depuis avril 2022, dont la dernière en septembre 2023. En 2024, une seule tranche indiciaire est prévue (au 3<sup>e</sup> trimestre), ce qui limiterait l'impact de l'indexation sur la progression du CSM. Celle-ci sera d'ailleurs influencée à la baisse par la compensation étatique de la tranche indiciaire de septembre 2023 sur 5 mois. Ainsi, en 2024 la hausse du CSM se limiterait à 3.1%. Il importe de noter que la compensation de la 3<sup>e</sup> tranche indiciaire réduit la progression du coût salarial (d'environ 1 point de %), mais n'a pas d'effet sur les salaires obtenus par les employés.

Sur les deux années 2023 et 2024, le CSM progresserait fortement dans les services non marchands (resp. de +6.9% et +4.1%). Ceci est dû, d'un côté, à l'accord salarial dans la fonction publique et, de l'autre côté, au fait que la 3<sup>e</sup> tranche indiciaire n'est pas compensée pour les salaires étatiques, contrairement au secteur privé<sup>12</sup>. Aussi bien le scénario positif (épuisement du surplus d'épargne) que le scénario négatif (durcissement des conditions de crédit) ne montrent qu'un impact marginal sur le CSM en 2023 et 2024<sup>13</sup>.

En 2024, le Luxembourg aurait une croissance du CSM nominal plus faible que la zone euro et ses pays voisins (cf. tableau 3.2). Par contre, sans la compensation de la 3<sup>e</sup> tranche indiciaire de 2023, la progression du CSM luxembourgeois serait proche de celle en zone euro, plus forte qu'en France mais plus faible qu'en Allemagne. Le CSM réel continuerait de croître en 2024 au Luxembourg et regagnerait de l'élan en France et Allemagne. Pourtant, en 2024, seuls le Luxembourg et, dans une moindre mesure, la Belgique auraient un CSM réel plus élevé qu'en 2019 (cf. graphique 3.13).

Bien que les salaires constituent la majeure partie du revenu disponible, leur évolution diffère de celle du pouvoir d'achat des ménages. Ceci est surtout dû aux mesures gouvernementales mises en place qui jouent sur le "coin fiscal" (impôts et cotisations sociales). Au Luxembourg, le revenu disponible réel par tête des résidents devrait ainsi augmenter de 0.8% en 2023, puis de 0.5% en 2024. Ces résultats incluent les mesures fiscales décidées avant la clôture de la prévision, telles que le crédit d'impôt conjoncture et l'adaptation du barème d'imposition à hauteur de 2.5 tranches indiciaires. Cette dernière mesure contribue à environ 0.3 point de % à la hausse du pouvoir d'achat en 2024<sup>14</sup>.

<sup>12</sup> La croissance du CSM dans le secteur privé non financier serait identique à celle de l'économie totale, +6.3% en 2023, puis +3.1% en 2024.

<sup>13</sup> La prévision de l'inflation, et donc celle de l'échelle mobile (qui détermine largement la croissance du CSM), ne diverge en effet guère du scénario central dans les scénarios alternatifs.

<sup>14</sup> Le renforcement de cette mesure décidé par le nouveau gouvernement, portant l'adaptation du barème à hauteur de 4 tranches indiciaires, rajouterait environ 0.15 point de % (qui n'est pas encore inclus dans les prévisions).